blaient moins soucieux que lui-même de nos intérêts en Orient.

Ce n'était pas, d'ailleurs, sans raison que la France avait reçu ce protectorat des chrétiens d'Orient. Elle le devait, on peut le dire, à son courage et à son esprit de justice, au souvenir qu'y avait laissé le royaume franc de Jérusalem. Il y a là une considération de la plus haute importance. Non seulement la France a des droits sur la Terre Sainte; mais il est démontré qu'en fait elle l'a gouvernée déjà et à la satisfaction de tous.

Ce fait est admirablement mis en lumière par M. Louis Madelin, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 mars. Dans cette *Syrie franque,* qui, pendant près de deux siècles, eut des rois flamands, angevins, poitevins, et dont l'éminent historien fait l'histoire en un puissant raccourci, les conquérants se firent aimer parce qu'ils furent justes. La popularité du nom français vient de ce souvenir d'une justice toujours en éveil. "Terre de France est terre de franchise...", disait un chroniqueur d'Orient. Nobles, bourgeois, autochtones, étrangers, juifs, tous eurent,non la liberté idéale que personne n'a jamais eue ni vue, mais *leurs* libertés. Aussi,les historiens arabes eux-mêmes reconnaissent non seulement que les Syriens et les Arméniens venaient s'établir sous la loi de Jérusalem, mais que les Musulmans eux-mêmes y venaient, parce que, " ayant à se plaindre de leur gouvernement et de ses injustices, ils n'ont qu'à se louer de la conduite des Francs en la justice de qui on peut se fier ". " Les seigneurs arabes et turcs, conclut M. Louis Madelin, occupaient les châteaux-forts bâtis par nos chevaliers, et les églises romanes étaient devenues des mosquées où le Prophète était loué, et, ailleurs, châteaux et églises croulaient sous les injures. Mais un monument restait debout, le souvenir de la justice franque. Et c'est là un patrimoine que ni les révolutions d'Orient, ni les entreprises de nos adver-